

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE OMEY

Date de Convocation : L'an deux mil vingt-quatre Le mardi 23 janvier A 20 H 00
17/01/2024 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de OMEY, en séance
Date d'Affichage : publique, sous la présidence de Monsieur Éric VETU, Maire.
17/01/2024 Etaient présents :

Éric VETU,	Evelyne VALENTIN	Jonathan ROSSIGNOL
Charlène GAILLET	Valentin PIVIDORI	Marylène OUDIN
Annie VETU	Philippe SCIEUR	
Johann GALICHER		

Nombre de Membres

En exercice : 10
Présents : 9 Absents excusés : //
Pouvoirs : /
Votants : 9 Absent non excusé : Grégory GALICHER
Pour : 8
Contre : /
Abstentions : 1 Madame Annie VÉTU est élue secrétaire de séance



07/2024 Délibération :

Avis Projet parc éolien « du Mont de l'arbre III » situé sur les communes de La Chaussée-sur-Marne et Omey

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de « parc éolien du mont de l'arbre III » situé sur la commune de Omey et sur la commune de La Chaussée sur Marne.

Le projet éolien se compose des éléments suivants :

- De 2 éoliennes culminant à une hauteur en bout de pale à 165 m maximum ;
 - o E1 sur la commune de Omey
 - o E2 sur la commune de La Chaussée-sur-Marne ;
- D'un réseau de câbles haute-tension (HTA) enterré ;
- De chemin d'accès, plateformes de grutage et de retournement, virages ;
- D'un poste de livraison électrique situé sur la commune de La Chaussée-sur-Marne. Deux postes sources existants sont situés à 1.7 km du parc éolien, sur la commune de La Chaussée-sur-Marne : les postes de 'La Chaussée » et « Le Poteau » ;

L'habitation la plus proche du parc éolien est située à 1 280 mètres de l'éolienne E1 sur Omey.

Le projet se situe à plus de

- 1.8 km des parties actuellement urbanisées de la commune de La Chaussée-sur-Marne
- 1.84 km des parties actuellement urbanisées de la commune de Pogny
- 3.9 km des parties actuellement urbanisées de la commune de Vésigneul-sur-Marne
- 4 km des parties actuellement urbanisées de la commune de Francheville
- 5.23 km des parties actuellement urbanisées de la commune de Saint-Germain-La-Ville

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner son avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **Décide** de donner un avis favorable au projet de « parc éolien du Mont de l'arbre III »

Fait à Omev
Le 23 janvier 2024
Le Maire
Éric VETU

